BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 21 mai 2021	***N° 2021-232***

Convocation du 12 mai 2021
Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h05
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :
Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 21 mai 2021**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction appui administrative et financière DGVT**	***N° 2021-232***

Restaurants du cœur - Banque alimentaire - Secours populaire - Subventions de Bordeaux Métropole 2021 - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'année 2021, dans la continuité de 2020, avec son lot de crises : sanitaire, économique mais aussi sociale est, pour les structures humanitaires, une seconde année où les défis s'enchainent.
Ces crises ont contraint la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, les Restaurants du cœur de la Gironde et le Secours populaire français, à se réadapter, à acheter ou collecter le matériel nécessaire pour garantir la sécurité sanitaire des bénévoles et des personnes accueillies, à intégrer de nouveaux bénévoles, à développer leurs ressources alimentaires, et faire des achats spécifiques comme les produits d'hygiènes ou alimentaires car le nombre de bénéficiaires a considérablement augmenté :

- Pour les Restaurants du cœur de la gironde, il s'agit d'une augmentation de + 5% du nombre de repas servis depuis le début de la campagne d'été 2020 et l'Association nationale prévoit une augmentation de 20%,
- Les permanences d'accueil du secours Populaire ont connu une forte hausse en 2020 qui se reconduit en 2021, allant de +20% à +40%,
- Pour la Banque alimentaire, le nombre de bénéficiaires accompagnés par les CCAS (Centres communaux d'action sociale), épiceries solidaires et associations venant s'approvisionner à la banque alimentaire est passé de 18 000 à plus de 21 000, soit une augmentation d'environ 20 %.

La Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde

Dans son cœur de métier de « grossiste » au service de l'urgence alimentaire, la volonté de la Banque alimentaire reste de trouver la ressource alimentaire pour faire face à une situation où la grande pauvreté progresse.
Pour cela, en 2021, elle va devoir notamment :

- Stabiliser la ramasse pour éviter une érosion de la ressource quotidienne,
- Développer un approvisionnement auprès de donateurs de l'agroalimentaire régional,
- S'assurer une collecte annuelle la mieux structurée possible. Depuis 2020, à la collecte traditionnelle est venue s'ajouter une collecte dématérialisée, laquelle a notamment permis d'élargir le nombre de donateurs.

Bordeaux Métropole, qui a apporté son soutien à la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde pour un montant de 25 000 € en 2019 et en 2020 pour un montant de 35 000 €, est

sollicitée cette année pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 495 550 € (soit 3.35%).
Cette subvention de 50 000 € inclut un acompte provisionnel de 26 250 € qui a été versé à la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde le 14 janvier 2021. Cet acompte fait suite à la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18 décembre 2020 qui vise à faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux Métropole.

Le Secours populaire français

En 2020, la solidarité a été au rendez-vous avec une hausse des dons des particuliers, des entreprises et des subventions. L'année 2021 est pleine d'incertitudes car le Secours populaire français connait une baisse de sa capacité d'autofinancement via ses moyens d'actions classiques : boutiques solidaires, braderies, organisation de concerts, de vide-greniers et autres événements qui lui permettent d'avoir une autonomie financière pour ses diverses actions de solidarité, et aides financières.
Le Secours populaire français a tout de même réussi à garder une activité d'aide alimentaire dans toutes ces permanences, il a développé des livraisons avec les « coursiers bordelais » (livreurs à vélo), de l'entraide avec des associations locales et des collectifs notamment pour venir en aide aux personnes vivant en squats. Une augmentation significative du nombre de foyers aidés, notamment sur Bordeaux et sa Métropole a été constatée.
Bordeaux Métropole a accordé en 2020 une subvention de 10 000 € au Secours populaire français dans le cadre de la gestion des squats lié à la crise sanitaire. Il est proposé cette année d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 €, soit 4.87% du budget prévisionnel évalué à 1 026 613 €.

Les Restaurants du cœur de la Gironde

En Gironde, ce sont 1 545 bénévoles des Restaurants du cœur qui agissent au quotidien dans 41 centres d'activités. Depuis le début de la crise sanitaire, les centres de distribution, les activités liées aux gens de la rue et le dépôt logistique sont fortement mobilisés.
Des coûts supplémentaires ont été induits par le contexte COVID et des pertes de ressources importantes déstabilisent le fonctionnement de la structure. En effet, les manifestations, source importante de recettes, sont remise en cause pour des raisons sanitaires ce qui engendre une perte de ressources de plus de 70 000 € alors que l'augmentation du nombre de repas servi est estimée à +20 %.
Bordeaux Métropole, qui a apporté son soutien aux Restaurants du cœur de la Gironde pour un montant de 25 000 € en 2019 et en 2020 pour un montant de 35 000 €, est sollicitée cette année pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 695 789 € (soit 2.95 %).

Cette subvention de 50 000 € inclut un acompte provisionnel de 26 250 € qui a été versé aux Restaurants du cœur de la Gironde le 14 janvier 2021. Cet acompte fait suite à la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18 décembre 2020 qui vise à faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU l'avis de la Commission d'attribution des subventions qui s'est tenue le 25 novembre 2020,

VU les demandes formulées par les Restaurants du cœur de la Gironde le 30 juin 2020, par le Secours populaire français le 5 octobre 2020 et par la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde le 7 juillet 2020,
VU la délibération du Conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 relative à l'Adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)-Décision-Autorisation ».

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les demandes de subventions de fonctionnement formulées par la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, les Restaurants du cœur de la Gironde et le Secours populaire français pour l'année 2021 sont recevables au titre de leur programme d'actions sur la Métropole, qui contribue à lutter contre la précarité alimentaire, renforcer la cohésion sociale et la création d'emplois en insertion sur le territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement 2021 de 50 000 € en faveur des Restaurants du cœur de la Gironde.

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement 2021 de 50 000 € en faveur du secours populaire français.

Article 3 : d'attribuer une subvention de fonctionnement 2021 de 50 000 € en faveur de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde.

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées.

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **31 MAI 2021** **PUBLIÉ LE :** **31 MAI 2021**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER